

# maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations  
Commission « Finances et affaires générales »

Conseil municipal du 21 octobre 2019  
Séance du 7 octobre 2019

## 10 Foire aux Marrons 2019 - organisation d'une tombola et de jeux

Étaient présents les membres inscrits au tableau :

■ Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

■ Maires-adjointes & Maires-adjoints :

Mme CAPON, M. LEMAIRE, Mmes GUENDOUZE, CARLIER, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI, Mme MOUSSATEN, M. DEME.

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme DUHIN, MM N'DIAYE, MARTIN, Mmes BARBETTE, FAZAL, SAVAS, LEHNER, MM BOUKHACHBA, MONTES, ASSAMTI, BOULHAMANE, FREMINE, RIFI SAIDI, Mmes SOKOLONSKI, JAJAN, MM BOUADDI, SERTAIN, Mme DUCHATELLE, MM FACCHINI, LAMOUREUX, NATANSON.

Étaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau :

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

M. CABARET	Pouvoir à :	Mme CARLIER
M. ATAKAYA	Pouvoir à :	Mme FAZAL
M. AKABLI	Pouvoir à :	Mme CAPON
M. LELONG	Pouvoir à :	Mme LEHNER
Mme MAUPIN	Pouvoir à :	M. RIFI SAIDI
Mme M'BAYE-DIAO	Pouvoir à :	Mme JAJAN
Mme MEHADJI	Pouvoir à :	M. BOULHAMANE

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :	39
- Nombre de conseillers en exercice :	39
- Nombre de conseillers absents non représentés :	0
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :	39
- Nombre de conseillers absents lors du vote de la délibération : Mme GUENDOUZE, MM ABBADI, FACCHINI, NATANSON	4

■ Rapport de présentation :

Madame Fabienne LAMBRE, maire-adjointe, expose :

Lors de la prochaine foire aux marrons, le 3 novembre 2019, sera organisée, comme chaque année, une tombola ouverte à tous les visiteurs de la foire, dont la participation est gratuite « le jeu du marron ». Environ 8 000 bulletins seront mis à disposition sur le périmètre de la Foire.

Un tirage au sort désignera les gagnants des lots mis en jeu, à savoir : un voyage pour deux personnes, trois week end, dîners pour deux personnes, des bons restaurants, des dîners spectacle, des bons d'achats valables dans les commerces creillois.

Seront également organisés des jeux et activités pour les enfants. L'organisation des jeux et activités pour les enfants nécessitent certaines démarches administratives et, le cas échéant, le dépôt du règlement auprès de l'office ministériel d'un huissier de justice, l'organisation du tirage au sort, ainsi que l'achat des différents lots ou l'acquisition des bons d'achat. L'ensemble de ces dépenses afférentes sont prévues au budget de la ville pour un montant de 9 000,00 €.

Il vous est proposé d'autoriser monsieur le maire ou son représentant à effectuer l'ensemble des démarches nécessaires à l'organisation de ces jeux.

Vous êtes appelés à voter.

# maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2121-29,  
Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,  
Vu l'avis de la commission « Finances et affaires générales » en date du 7 octobre 2019,  
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 35                      Pour : 35                      Contre : 0                      Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

**Article 1<sup>er</sup>** : d'autoriser monsieur le maire ou son représentant à effectuer l'ensemble des démarches nécessaires à l'organisation de la tombola gratuite et des différents jeux lors de la foire aux marrons 2019.

**Article 2** : d'imputer les dépenses sur les crédits ouverts, à cet effet, au budget de la Ville, sur le compte n°6714/91/FM/FOIRMARRON.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application télérécoeurs citoyens accessible par le biais du site [www.telerecoeurs.fr](http://www.telerecoeurs.fr).

Date d'affichage : **22 OCT. 2019**

Accusé réception de la Sous-Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMAIN

*Pour le Maire  
et par délégation*

Maire de Creil  
Conseiller Départemental de l'Oise



DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le 25/10/19

et publication ou notification le 25/10/19

affiché le 22/10/19

CREIL, le 25/10/2019

Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur Général des Services Techniques  
**Jacques VILMONT**